

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AOUT 2025

Le vingt-cinq août deux mil vingt -cinq à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Rochetoirin, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme Marie- Christine FRACHON, Maire, suite à sa convocation du 07 août 2025.

Présents : Marie-Christine FRACHON, Anne DELEZENNE, Alain DAVID, Renée BEAUGELIN, Mickaël OUDOT, Alexandre GAUTHIER, Richard FRANCE, Jérôme NAMOURIC, Laure DUMAZEL, Eloïse POLLAUD METRAL.

Excusés : Aude REMY, Fabrice VERSINI

Absentes : Raphaëlle ROSSI, Sophie FAVRE.

Secrétaire de séance : Anne DELEZENNE.

Ordre du jour :

- 1- Travaux de rénovation de l'éclairage public (tranche 2) : demande de fonds de concours à la Communauté de communes des Vals du Dauphiné
 - 2- Questions diverses
-

Délibération n° 2025-23 : Travaux de rénovation de l'éclairage public (tranche 2) : demande de fonds de concours à la Communauté de communes des Vals du Dauphiné

Madame le maire rappelle au conseil municipal qu'il a, par délibération du 06 mars 2024, validé le plan de financement relatif à la rénovation du parc d'éclairage public, en collaboration avec TE38.

Elle rappelle qu'il correspond à la deuxième phase de travaux de remplacement des luminaires par des équipements leds, jugés nécessaires à l'issue de diagnostic de l'éclairage public réalisé en 2022.

Une contribution aux investissements d'un montant de 20 000 € étant demandée à la commune en 2025 (pour un montant total de 43 200 € HT de travaux), il est proposé au conseil municipal de solliciter la communauté de communes des Vals du Dauphiné dans le cadre du fonds de concours annuel, dont le montant s'élève pour Rochetoirin à 6 587 €.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Sollicite la communauté de communes des vals du Dauphiné dans le cadre du fonds de concours 2025 pour le financement de sa participation à la deuxième phase des travaux de rénovation de l'éclairage public.
- Autorise le maire à signer au nom et pour le compte de la commune tout document de nature administrative technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Questions diverses :

- Marie-Christine Frachon fait part au conseil municipal de la proposition qu'elle a reçue concernant l'ouverture d'un commerce à la place de Comptoir de campagne comprenant les activités d'épicerie, bar, pizzeria, animations. Elle précise que le preneur examinerait également les demandes de services que pourraient faire

remonter les habitants ainsi que celles des associations locales. Le conseil municipal, à l'unanimité, se montre favorable à ce projet.

- *Prochaine réunion du conseil municipal le 30 septembre à 18h30*

Marie-Christine FRACHON
Maire de ROCHETOIRIN

Anne DELEZENNE
Secrétaire de séance